

FAQ 2023 – Coordonnateur en Santé et Sécurité

Quelles seront les prochaines cohortes ?

Vous trouverez les dates des prochaines cohortes sur notre site. Normalement, nous tenons 3 cohortes de 24 étudiants annuellement.

Quand sera la date de la prochaine séance d'information ?

Les dates officielles sont annoncées directement sur la page de la formation.

Comment dois-je soumettre mon dossier de candidature ?

Lorsque la période de réception des dossiers sera en cours, il faudra soumettre votre dossier de candidature en ligne à l'endroit prévu à cet effet sur notre page web. Le portail sera activé uniquement à la date indiquée pour que vous puissiez vous inscrire. Les candidatures par courriel ne sont pas acceptées.

[COORDONNATEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

Quelles seront les informations que je recevrai en m'inscrivant sur la liste d'attente ?

Vous recevrez les alertes concernant l'ouverture des prochaines admissions. Il arrive que ces informations soient logées dans votre boîte de courriels indésirables. Pour éviter cela, nous vous invitons à ajouter le Collège Ahuntsic dans votre liste de contacts.

Est-ce que je réponds aux conditions d'admissions si j'ai seulement un DEP ?

Les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles relié au domaine de la construction sont invités à déposer leur candidature.

Est-ce que je peux être exempté de certains cours si j'ai de l'expérience ou une formation en santé et sécurité au travail ?

Tous les candidats passent par le même processus et doivent suivre tous les cours au programme.

Est-ce obligatoire de faire un stage lors du dépôt de dossier ?

Non. Le stage n'est plus une exigence pour l'obtention de votre attestation de coordonnateur en santé et sécurité au travail.

Quels sont les préalables (conditions d'admissions) ?

Vous êtes invités à consulter les conditions d'admission sur notre page web :

[COORDONNATEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

À quoi ressemble le test de français ? Comment s'y préparer ?

Le test de français n'est pas nécessaire pour les candidats ayant fait des études postsecondaires. Si vous avez uniquement un DES, DEP, vous serez automatiquement convoqués pour un test de français.

Vous pouvez vous préparer en consultant ces ressources :

<https://www.collegeahuntsic.qc.ca/services-aux-etudiants/francisation-fracas/exercices>.

Quelles peuvent être les deux formations complémentaires demandées ?

Toutes formations reconnues en SST, voir notre site pour avoir des exemples.

FAQ 2023 – Coordonnateur en Santé et Sécurité

À quel moment les frais de la formation devront-ils être déboursés ?

Les frais sont payables avant le début de la formation et sont non remboursables. Le paiement se fait directement en ligne et ne peut-être morcelé.

Est-ce qu'il y a des frais à déboursier pour l'inscription/admission ?

Il y a des frais remboursables de 30\$ à déboursier lors du dépôt de dossier.

Est-ce que ces frais sont déductibles d'impôt ?

Les formations non-créditées ne sont pas admissibles à la Loi sur les crédits d'impôt.

Est-ce que la formation est admissible aux prêts et bourses ?

Non. La formation n'est pas admissible aux prêts et bourses.

Est-ce que la formation se fait en ligne ?

La formation est offerte majoritairement en ligne dont 1 semaine en présentiel au Collège.

Quel est l'horaire des cours ?

L'horaire des cours est du lundi au vendredi entre 8h et 16h45.

Quelle est la durée de la portion théorique de la formation ?

240 heures (8 semaines).

Quelles sont les étapes après le dépôt de mon dossier ?

Si votre dossier est complet et que vous répondez à tous les critères d'admissibilité, vous recevrez un courriel vous invitant à vous présenter à une entrevue de sélection d'une durée de 30 minutes.

Si vous n'avez pas de diplôme post-secondaire dans un programme enseigné en français, vous aurez à réaliser un test de français (en ligne).